

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

3 octobre 1996 - n° 1271
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Le rabot, la paire de ciseaux, la lime et la tronçonneuse

Les médecins se présentent nombreux au chevet des finances publiques mal en point. A gauche on recommande une médication homéopathique, complétée par un apport de sang frais. Pour combattre la récession, l'Etat n'a pas à craindre les déficits qui stimulent la consommation et facilitent la reprise économique; et pour faire face à ses obligations sociales, il doit s'assurer des recettes nouvelles.

La droite prône une médecine plus classique et met le patient à la diète; si nécessaire elle se prononce pour une intervention chirurgicale. Plutôt que d'augmenter les impôts, il s'agit de limiter les dépenses. Certains, plus hardis, préconisent même la saignée; cette thérapie de choc – une baisse de la fiscalité – pourrait faire des miracles et, par la grâce de mécanismes aussi complexes qu'aléatoires, redonner en fin de compte à l'Etat les moyens dont il a besoin.

Jusqu'à présent, c'est la médecine de droite qui a donné le ton. Mais il y a loin de l'énoncé catégorique du traitement à son application concrète. Autant les médecins montrent de la détermination dans l'énoncé du traitement, autant ils se montrent timorés lorsque vient le moment d'agir. Alors que les partis exigent des mesures radicales, leurs représentants aux Parlements se montrent beaucoup plus prudents: ce n'est jamais le bon moment ni le bon endroit pour économiser.

Les cures d'amaigrissement administrées depuis plusieurs années sous forme de plans financiers n'ont pas donné les résultats escomptés. Malgré les coupures et autres réductions d'effectifs, le rétablissement de l'équilibre budgétaire n'est toujours pas atteint. Bien au contraire, la Confédération prévoit une aggravation des déficits pour les prochaines années. A Genève, l'objectif d'équilibre, prévu initialement pour 1997, est repoussé de deux ans. A Zurich, l'équilibre annoncé pour l'an prochain se mue en un déficit de plus de 400 millions et, si rien n'est entrepris, le poumon économique du pays devra emprunter dès 1998 pour ses dépenses de fonctionnement.

En fait, manier le rabot, la paire de ciseaux et la lime ne suffit plus à assainir les finances publiques. L'élagage consciencieux, systématique et aveugle montre rapidement ses limites, met en péril des tâches prioritaires de l'Etat et crée des injustices: l'administration qui gère au mieux ses moyens est pénalisée de la même manière que celle qui, au temps de la prospérité, a su se constituer de confortables coussins budgétaires.

Aujourd'hui devrait s'imposer cette évidence: l'assainissement des budgets publics est une entreprise de longue haleine, une entreprise exigeant une démarche raisonnée et des rapports de confiance entre autorités, administration et citoyens. Cette démarche passe par un examen critique des tâches de l'Etat et de l'efficacité des politiques publiques. Il s'agit de savoir si l'on peut faire mieux avec les mêmes moyens ou offrir les mêmes prestations à un coût inférieur, ou encore abandonner tout ou partie de telle ou telle activité. Cette démarche prend du temps et l'on ne peut en espérer des résultats financiers immédiats. Gare aux dégâts causés par les thérapeutes à la tronçonneuse.

Une réforme de l'administration, centrée sur des principes modernes de gestion, contribuerait également à une utilisation plus efficiente des deniers publics. Cette réforme commence, très tard et bien timidement. Elle ne donnera des fruits qu'avec la participation active des fonctionnaires. Or les autorités, pressées d'obtenir des résultats comptables, s'attaquent maintenant aux salaires de la fonction publique, un poste important des budgets, une population relativement bien lotie dont on imagine que le sort ne provoquera que peu de compassion dans le public. Le calcul est erroné.

A court terme, les collectivités économiseront bien quelques millions, mais elles susciteront mécontentement et résignation parmi les fonctionnaires qu'il faudrait au contraire convaincre des avantages d'une modernisation de l'administration.

JD

L'amuse-galerie de l'argent bon marché

La banque nationale baisse son taux d'escompte, les bons de caisse des banques sont offerts à des taux encore plus bas, le dernier emprunt fédéral est largement souscrit. L'argent abondant et bon marché va-t-il relancer l'économie?

PRÉCISION

Les investissements de biens d'équipement, essentiellement importés en raison de la force du franc suisse, donc rendus meilleur marché ont crû en 1994 de 3,9% en valeur nominale mais de 11% en valeur réelle.

(ag) Schématiquement et scolairement il est expliqué qu'un entrepreneur n'investira que s'il est convaincu que ses nouveaux moyens de production lui permettront de mettre sur le marché des marchandises à meilleur prix. Or, s'il emprunte, le loyer de l'argent va déterminer son prix de revient. A taux bas, l'investissement est rentable; à taux élevé, il est contre-indiqué. Donc l'argent bon marché est un stimulant de l'économie. Ce schéma est répété inlassablement, notamment en France. Et pourtant en Suisse, où le loyer de l'argent est bas (et peut-être demain encore plus bas), on observe la même stagnation qu'ailleurs. Le schéma serait-il trop simple, simpliste?

Quelques correctifs

- Si l'argent est prêté par une banque, elle commencera par évaluer les risques, surtout, bien évidemment, s'il s'agit d'un produit nouveau; elle appréciera aussi la saturation du marché, l'éventualité d'une baisse des prix par réduction des marges, par rationalisation, etc. En conséquence, elle ne prêtera pas nécessairement. La baisse du loyer de l'argent n'a pas d'effets mécaniques, comme si l'entrepreneur y recourait à son gré. Les demandes sont filtrées. Si le prêt est accordé, il le sera, selon la nouvelle pratique, à un taux variable selon les risques. Et si ces risques sont élevés, l'argent sera relativement cher.

- Une société cotée en bourse peut aussi prélever de l'argent, vu sa notoriété et sa surface, directement sur le marché par emprunt obligataire ou par augmentation de son capital social. Mais, si elle bénéficie effectivement de conditions favorables, encore faut-il savoir quel usage sera fait de cette masse de manœuvre? Ce peut être pour racheter une entreprise existante et opérer une concentration destructrice d'emplois. L'augmentation du capital social est soumise aux exigences de servir des dividendes attractifs. On connaît l'objectif que se fixent les nouveaux managers: les fonds propres doivent obtenir un rendement de 10%. A 10%, où est l'argent bon marché?

- Les investissements en biens d'équipement ont été très élevés, pour-cent à deux chiffres, en 94 et 95. C'était effectivement un signe de confiance. Mais contrairement aux prévisions (voir ci-contre), la relance n'a pas suivi. Il s'agissait donc avant tout d'in-

vestissements améliorant la productivité sans créer d'emplois. Les effets négatifs annihilent donc les effets positifs.

- L'argent bon marché améliore la marge des banques sur les opérations de crédit. Elles peuvent aussi se procurer des liquidités pour des opérations rentables sur le court terme. Leurs bénéfices en seront accrus; elles pourront supporter les pertes liées à la chute du marché immobilier et aux difficultés des PME. Ce sont donc des conditions favorables pour un assainissement et des possibilités accrues de bénéfice pour le capital rentable non productif.

La relance par la baisse du taux de l'argent est probablement dans la nouvelle économie capitaliste un schéma à réviser. ■

Erreur d'appréciation

(ag) Il y a une année, l'office fédéral de la statistique commentant les comptes nationaux était optimiste. Il écrivait: «Après trois années où la récession est allée en s'aggravant, on a enregistré en 1994 des résultats favorables qui montrent que la phase descendante du cycle économique est désormais révolue.»

Il ne s'agit pas par ce relevé de jouer au jeu facile des citations de prévisions démenties par les faits. Mais les commentateurs soulignaient le rôle des investissements dans la stimulation intérieure. «La croissance marquée des investissements en biens d'équipement traduit d'une part l'appréciation positive que les entreprises portent sur la situation économique et d'autre part leur volonté de maintenir leur appareil de production à la pointe du progrès technique.» ■

Brève

Les églises n'échappent pas à la récession, en tout cas pas à Genève. Selon le pasteur Faessler, il faudrait réduire de deux mille francs par mois tous les salaires payés par l'Eglise nationale protestante pour équilibrer les comptes, ce qu'il trouve «impensable». Pour parvenir au même but l'Eglise catholique romaine devrait diminuer ses charges salariales de 13%, ce que son secrétaire général, Pierre Regard, ne juge «pas envisageable». ■

Le service civil nouveau est arrivé

Les Helvètes de sexe masculin qui sont nés dès le milieu des années 70 auront un avantage certain sur leurs aînés: depuis le 1er octobre, le service civil existe en Suisse. Un choix plus large s'offre à ceux dont la conscience renâcle à accomplir le service armé.

PRÉCISIONS

Modification de l'art. 18 de la Constitution:
«Tout citoyen est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.»

Condamnations pour refus de servir	
1986	542
1987	601
1988	548
1989	534
1990	581
1991	475
1992	433
1993	409
1994	239
1995	256

Source: DMF

Objecteurs dont le jugement a été suspendu jusqu'à l'introduction du service civil: 260

Personnes ayant bénéficié d'un report de l'incorporation militaire: 400

Civilistes potentiels: 660

Source: OFIAMT

(cp) Le service civil dépend d'une section de l'OFIAMT, son fonctionnement est donc séparé de l'administration militaire. S'il ne s'agit plus d'objecter, mais de déposer une demande d'admission, celle-ci ne se résume pourtant pas à une simple formalité. Pour être admis à ce service civil, il faut rendre crédible un grave conflit de conscience. Le requérant doit exposer à une commission civile de trois personnes les raisons personnelles pour lesquelles sa conscience lui interdit d'accomplir son service militaire. A côté des motivations éthiques, religieuses ou non, les motifs politiques ne sont plus écartés; les milieux civilistes (pro service civil) estiment néanmoins préférable, pour qui veut être admis, de ne pas insister sur ces derniers.

Conflit de conscience et paix durable

Dans ce service civil, qui est long d'une fois et demie la durée du service militaire, il est possible de travailler dans des organisations d'utilité publique, dans le domaine social ou la santé, la protection de la nature, la coopération au développement, l'aide humanitaire, l'agriculture.

Comme le soldat, le civiliste est au bénéfice d'une protection contre le licenciement, il reçoit une solde (5 francs par jour), ainsi que son salaire, au moins à 80%.

Les milieux civilistes sont ravis de voir leur long combat porter des fruits. Ils reprochent pourtant à ce service civil nouveau des critères d'admission trop restrictifs: il est toujours question – comme auparavant pour obtenir le statut d'objecteur – de juger la conscience du requérant. Autre reproche important, «la paix» n'a pas été introduite dans les domaines d'activité proposés aux civilistes: soit des travaux qui aillent dans le sens d'une paix durable, qui agissent contre les causes de conflit, qui permettent l'apprentissage de la résolution de conflits par une non-violence active. Car, expliquent les non violents, la non-violence ne se résume pas à l'absence de réponse violente à une agression, elle n'est pas la reddition à la loi du plus fort. Ce serait, au contraire, une forme de défense totale, intransigeante.

Une idée surprenante

Voilà bien une idée surprenante. Mais, au fond, pas plus folle que l'idée de défense armée, qui laisse souvent des cicatrices si durables qu'elles entraînent de nouveaux conflits (voir le Traité de Versailles); qui laisse aussi la population dépendre des hautes autorités, pas forcément morales (voir Pétain).

Et, puisque la situation économique s'y prête particulièrement bien – les civilistes iront, au fond, grossir les rangs des chômeurs en «programmes d'occupation» – notre société ne pourrait-elle s'offrir le luxe, bien petit, d'un groupe de personnes très motivées qui travailleraient et réfléchiraient à une paix durable? ■

Le service civil dans le siècle

A l'aube de ce siècle, le pasteur Pettavel de la Chaux-de-Fonds dépose la première pétition pour un service civil.

En 1917, le socialiste Herman Greulich dépose une motion demandant un service civil; la commission militaire propose un service civil d'une durée de moitié supérieure à celle du service militaire, le Conseil fédéral refuse.

De nombreuses demandes infructueuses dans les années 20 aboutissent au dépôt d'une pétition de 40 000 signatures demandant un service civil d'une durée supérieure d'un tiers. Cela amène une mention explicite concernant le service civil dans le code pénal militaire et... un durcissement des peines.

Le nombre grandissant des objecteurs déclenche dans les années 70 de larges mouvements de solidarité et l'initiative dite de «Münchenstein». Le Parlement est contraint d'élaborer le projet d'un nouvel article constitutionnel. Le projet est rejeté en décembre 1977 par 62% des votants.

Peu avant, un nouveau comité d'initiative récolte des signatures pour «Un authentique service civil». Pour la preuve par l'acte, celui-ci serait d'une fois et demie la durée du service militaire. Le Parlement et le CF s'y opposent. Les votes négatifs l'emportent en 1984 par 64%.

Une commission présidée par l'auditeur en chef Raphael Barras est chargée de mettre sur pied, pour une partie des objecteurs, une prestation de travail d'utilité publique. Le projet de loi est accepté par le peuple en 1991. La durée de l'astreinte au travail est d'une fois et demie la durée du service militaire.

Le socialiste Helmut Hubacher dépose en 1989 une initiative parlementaire pour un service civil social. Une commission prépare un compromis, accepté en 1992 par les partis gouvernementaux, les chambres fédérales et le peuple. ■

Un bras de fer sans issue

REPÈRES

Au vu de l'aggravation du déficit prévu pour le budget 1997, le Conseil d'Etat propose de geler les mécanismes légaux d'adaptation des salaires (annuités, prime de fidélité, indexation)

Le Cartel intersyndical de la fonction publique a riposté en décidant dans un premier temps un arrêt de travail d'une demi-journée.

(*jd*) Selon le président du Cartel intersyndical de la fonction publique, seule une grève poursuivie jusqu'à la victoire peut répondre au mépris manifesté par le Conseil d'Etat à l'égard des fonctionnaires. Le ton est donné: il s'agit bien d'une épreuve de force qui, au-delà des enjeux directs – adaptations salariales ou assainissement des finances cantonales –, doit désigner un vainqueur par k.o. Car dans ce bras de fer, le Conseil d'Etat n'est pas en reste. La manière cavalière avec laquelle il a soudainement annulé une rencontre agendée de longue date avec le Cartel, renvoyant ses interlocuteurs à la conférence de presse sur le budget 1997, témoigne d'un mépris certain, ou peut être perçue comme telle si elle ne relève que d'une insigne maladresse de l'exécutif. Mépris ou maladresse caractérisent également, dans la conjoncture actuelle, la décision mesquine de réactivation d'une disposition réglementaire interdisant la diffusion de propagande syndicale sur les lieux de travail.

Incapacité à négocier

Ce détestable état d'esprit, qui domine la vie politique genevoise depuis le début de la législature, résulte de la composition politique du Conseil d'Etat. Ce gouvernement dit homogène se montre incapable de négocier véritablement et ses propositions, élaborées dans la hâte, suscitent méfiance et opposition systématique. On a pu le vérifier avec le refus populaire de fermer la clinique de Montana et de déléguer la gestion du Service des automobiles à un opérateur privé. Des projets qui, mieux préparés et soutenus politiquement, auraient pu passer le cap de la votation.

Reste que les faits sont têtus. Le canton se trouve dans une impasse financière, une situation qu'il n'est plus possible de nier aujourd'hui. Le plan de rétablissement des finances publiques, préparé par le précédent gouvernement et adopté par le peuple, a certes permis de réduire le déficit. Mais si l'Etat a réussi à comprimer ses dépenses, la récession prolongée alourdit ses charges sociales tout en précarisant ses ressources fiscales. D'où une nouvelle aggravation du déficit estimé à 340 millions pour 1997 et le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire. Avec en prime une dette dont les intérêts mangent plus de 10% des recettes fiscales.

L'exercice annuel consistant à réduire linéairement les effectifs de la fonction publique et à raboter l'ensemble des dépenses devient de plus en plus difficile et source d'injustices. Comme d'ailleurs le blocage des mécanismes salariaux qui suscite la colère du Cartel: ce blocage ne touche pas les fonc-

tionnaires depuis longtemps en poste mais pénalise les nouveaux venus, les jeunes.

Ajoutons la variable clé de l'équation à résoudre, à savoir qu'une augmentation de la fiscalité n'a aujourd'hui aucune chance devant le peuple.

Guerre de tranchées

En voulant parer au plus pressé et en faisant porter le poids des économies sur la fonction publique d'abord, le Conseil d'Etat a négligé d'entreprendre une réforme en profondeur de l'administration et une analyse critique des activités et des prestations de l'Etat. Il a certes lancé récemment quelques expériences pilotes de nouvelle gestion. S'il avait pris cette initiative dès son élection en décembre 1993, il pourrait en récolter aujourd'hui les fruits. De même s'il n'avait pas attendu une initiative populaire lui imposant un audit global de l'administration.

Mais, contrairement aux idées reçues, un gouvernement trop homogène n'est probablement pas en mesure de faire passer des réformes d'importance. Car la réalisation de ces dernières exige un fort soutien populaire et des projets équilibrés. Il faudra donc attendre les élections de 1997 et un gouvernement représentatif de la population pour que cesse cette guerre de tranchées et que s'amorce un mouvement de rénovation de l'Etat, tel que l'appelait de ses vœux le conseiller d'Etat socialiste Bernard Ziegler: définition de priorités, réforme de l'administration pour des prestations plus efficaces et efficientes, modernisation de la fonction publique dans le sens d'une responsabilité et d'une autonomie accrues des agents de l'Etat, conditions de travail et de rémunération négociées dans le cadre d'une convention collective notamment.

Peut-être qu'alors seront réunies les conditions pour convaincre les citoyens-contribuables d'accorder à l'Etat, le cas échéant, les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches qu'ils attendent de lui. ■

Médias

(*cfp*) Les lecteurs curieux du *Télétexte* de la chaîne de télévision germanophone «3 sat» ont découvert récemment un texte en cimbrique. Cette vieille langue germanique est en voie de disparition dans la seule région où elle existe encore, à Luserna près de Trente, en Italie. Pour les amateurs d'histoire, ils convient de se rappeler les invasions des Cimbriques et des Teutons à la fin de l'Empire romain. ■

Baisse des salaires et référendum fiscal

EXTRAITS

Pour un pacte global des services publics & du secteur subventionné

1.1.1997 - 31.12.1999

Les représentants du Personnel proposent:

- d'atteindre le «petit équilibre» («cash-flow 0») en 2000, soit une économie de fonctionnement d'environ 450 mio en trois ans, moyennant un contrat d'une durée équivalente, avec:

- un tiers d'économies portées par la fonction publique, soit 150 millions tout compris, grâce à des rationalisations négociées, et une contribution de solidarité sur la caisse de pensions

- un autre tiers par une réforme fiscale de fond, sociale, qui serait négociée et mise au point dans les 2 ans à venir. (...)

- le dernier tiers venant d'une péréquation intercommunale qui garantisse le maintien des prestations et de l'emploi. (...)

(ag) La Coordination des associations du personnel, mais pas le SSP, a proposé au Conseil d'Etat en vue du budget 1997 d'accepter un sacrifice allégeant les dépenses. Les employés prendraient à leur compte 2% des 16% que l'Etat consacre à la caisse de pensions, soit quelque 30 millions par année pendant trois ans. L'information était jusqu'ici parcellaire. Quel rapport entre ce sacrifice et la réduction de la durée du travail, la compensation du renchérissement, les projets de modification du statut auxquels l'Etat serait invité à renoncer, les économies et leur répercussion sur l'emploi? Court-circuité par une fuite au journal *24 Heures*, la Coordination a adressé à la presse son projet ratifié au niveau du comité central pour un *Pacte global des services publics et du secteur subventionné*.

Nous publions quelques extraits de ce programme où la revendication syndicale est dépassée par un véritable programme politique. Rien de concret en revanche dans ce texte sur les mesures salariales à prendre immédiatement. L'on voit donc mal comment une négociation aussi ambitieuse pourrait être conduite avec le Conseil d'Etat (la Coordination étant l'interlocuteur syndical et non pas politique), alors que les économies salariales annoncées seraient immédiates.

Il faut tenir compte d'emblée de deux fac-

teurs. Premièrement la nouvelle majorité du Conseil d'Etat peut-elle assumer un signal de baisse des salaires? Surtout la décision doit être mise en rapport avec le référendum des libéraux contre la nouvelle loi fiscale.

Solidarité et retrait du référendum

Ce référendum est irresponsable, car les modifications largement adoptées par le Grand Conseil ne sont pour l'essentiel qu'une anticipation de quatre ans des adaptations qu'exige impérativement la loi d'harmonisation des impôts cantonaux. Si le référendum l'emporte, il en coûtera en perte de recettes 60 millions à l'Etat, soit le double du «sacrifice» des fonctionnaires et pour quatre ans. De surcroît l'Etat sera privé de la participation des communes pour un montant presque équivalent. Catastrophique.

Si chacun reconnaissait qu'il y a situation de salut public, on pourrait concevoir que toutes les parties intéressées mesurent les sacrifices à consentir. Mais on ne peut pas demander aux fonctionnaires de gagner moins, si l'on continue à prendre des mesures coûteuses, à contresens de la conjoncture actuelle, pour encourager l'épargne. En un mot, l'entrée en matière sur une contribution de solidarité devrait être subordonnée au retrait du référendum libéral. On peut toujours rêver. ■

Mesures proposées pour parvenir au «petit équilibre»

La Coordination demande:

- «qu'une négociation soit engagée sans délai sur les catalogues de mesures [d'économies].

- que soit conduite une politique dynamique de partage du travail, visant à limiter fortement la destruction d'emplois prévue (sauvegarde de 1000 à 1200 places de travail), le Conseil d'Etat prenant un engagement chiffré sur l'accès des jeunes à l'emploi public et le recours abusif aux heures supplémentaires; le fonds nécessaire à cette politique étant alimenté et géré paritairement, dans le cadre des réallocations prévues en faveur du personnel.

- que la promotion et le contrôle de l'évolution de la qualité des prestations au public soient aussi garantis, via le fonds destiné au programme-qualité annoncé en juillet par le Conseil d'Etat

- qu'à titre de compensation de l'effort

accepté par ce contrat:

- l'horaire hebdomadaire de travail actuellement de 42 heures 30 (situation unique en Suisse) soit abaissé d'une heure, bien que cela soit sans effet sur l'emploi,

- le Conseil d'Etat donne mandat aux groupes techniques chargés de rénover les lois sur le Statut et la Caisse de pensions: de ne pas abaisser structurellement la masse salariale, d'éviter une répartition plus inégalitaire de celle-ci, de s'abstenir d'une généralisation du salaire à la performance, de préserver les mécanismes salariaux existants (annuités, 13^e salaire, indexation, indemnités), de ne pas abaisser les prestations de la CPEV et enfin de ne pas précariser l'emploi des salariéEs de l'Etat.

Le présent «contrat de services publics» entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997 et se conclut au 31.12.1999; il est donc renégocié dans le courant 1999.» ■

L'Etat social menacé par la sous-enchère salariale

DÉFINITION

Capacité d'autofinancement: pour investir, l'entreprise a besoin de ressources financières. L'auto-financement désigne la part de ces ressources qui lui est propre. La capacité d'auto-financement exprime la capacité de l'entreprise à financer ses investissements par ses seuls moyens (revenus non distribués).

Lors de son congrès annuel, le Parti socialiste suisse (PSS) va aborder un débat sur «l'avenir et le financement de l'Etat social», il s'agira alors d'envisager un nouveau régime de protection sociale et d'en préciser le financement. Dans le document élaboré par la direction, les socialistes appellent de leurs vœux un revenu minimum garanti à tous par l'Etat. Le PSS précise encore que des prestations complémentaires doivent être accordées aux personnes n'ayant pas un revenu suffisant, et que les prestations destinées à des chômeurs en fin de droit doivent être liées à des mesures de réinsertion.

Par ailleurs, le droit à la garantie du minimum vital devrait être inscrit dans la Constitution et les cantons devraient se doter au plus vite d'un RMI sur le modèle genevois. Côté financement, le PS envisage globalement d'affecter une part importante de la TVA, dont le taux serait considérablement relevé, aux assurances sociales. Bien que formulé en termes généraux, voilà qui a au moins le mérite d'être clair: proposer un régime de prestations sociales amélioré et en envisager le financement. Mais est-ce vraiment suffisant?

Plus-value et régulation du marché

Au vu de la gravité de la situation sociale, la question est légitime. En fait, il faut différencier deux choses: d'une part les prestations accordées aux personnes sans revenu, et d'autre part les mécanismes économiques du marché du travail. Les socialistes, s'ils ont des réponses sur les prestations sociales, restent muets sur le second aspect. Et finalement, cette attitude reflète la difficulté actuelle d'une large partie de la gauche à remettre en cause les mécanismes économiques du marché du travail, et par là à empoigner le problème du sous-emploi. En dehors des questions de politique monétaire ou budgétaire favorisant l'investissement et donc la création d'emplois, il s'agit d'une part de réfléchir à la manière de mieux répartir la plus-value et d'autre part d'envisager une régulation plus forte du marché du travail.

Sous-enchère salariale

Nous sommes loin de l'époque où les salaires augmentaient au moins aussi rapidement que la productivité. Aujourd'hui les entreprises préfèrent investir les gains, réalisés par une augmentation de la productivité, dans des placements financiers plutôt que d'augmenter les revenus distribués. Et ceci, malgré un accroissement de leur capacité d'auto-financement. Ce processus, lorsqu'il se produit dans un marché du travail en extension, provoque inévita-

blement du chômage. Ce dernier devenant à son tour un facteur de sous-enchère salariale, on est alors dans une logique qui tend à renforcer le chômage et dont les effets se répercutent sur le pouvoir d'achat des salariés (baisse des salaires réels).

Dans ce contexte, la réduction du temps de travail préconisée par la gauche n'aura les effets escomptés que si des mesures sont conjointement prises pour reporter les gains de productivité sur les salaires. D'où l'urgence de trouver des solutions permettant de retrouver un lien direct entre l'augmentation des salaires et celle de la productivité. La fiscalité pourrait bien être un outil efficace en la matière: un impôt sur la plus-value (comprenant les placements financiers) aurait pour effet de reporter une part plus importante des gains de productivité sur les salaires. En transférant une part des cotisations sociales vers un impôt sur la plus-value, les prélèvements sociaux ne dépendraient plus uniquement de la masse salariale distribuée par l'entreprises mais également de ses capacités financières réelles.

Solutions alternatives

Une telle mesure devrait être liée à des dispositions de régulation du marché du travail. Car ici aussi la situation s'est passablement modifiée, les licenciements ne sont plus le seul lot des entreprises soumises à des conditions économiques défavorables. Ceci découle toujours de la même logique: les patrons rechignent de plus en plus à distribuer les gains réalisés sous forme de salaires. L'insécurité pour les salariés croît et les contrats à durée déterminée donnant plus de souplesse aux chefs d'entreprise se développent. Là encore, il s'agit de trouver des modes de régulation du marché du travail limitant ces procédés. Pourquoi ne pas introduire l'interdiction de licenciement, qui existait d'ailleurs en France jusqu'en 1986? Cette mesure vise à soumettre tout plan de licenciement à une autorisation administrative. Ainsi, seules des difficultés économiques réelles permettraient à l'entreprise de licencier.

Il y a actuellement urgence à proposer des solutions alternatives sur l'emploi. A trop attendre, on va finir par donner raison à ceux qui affirment aujourd'hui que l'emploi salarié est condamné à diminuer et que la non-activité est une composante *structurelle* de notre société. Pourtant, si le chômage touche aujourd'hui une part de plus en plus importante de la population, aucune nécessité économique ne nous contraint à capituler devant son caractère inéluctable. ■

Grégoire Junod

Pour sortir du tunnel

Le secteur de la construction traverse une crise grave qui n'affecte pas tant le volume des activités que les marges bénéficiaires. Seule une planification des projets, négociée par l'Etat et les partenaires sociaux, peut atténuer l'évolution cyclique, source de gaspillage humain et matériel (dm).

Mais l'amélioration de l'efficacité dans la construction implique aussi une réduction du nombre des entreprises et une attitude plus stricte des maîtres d'œuvre (jd).

Les friches du troisième type

(dm) Quelles sont les caractéristiques du cadre bâti dans les années 80? On recense bien sûr des ensembles d'habitations à caractère spéculatif, des équipements et des bâtiments publics somptueux. Mais le plus frappant reste l'importante surface inoccupée – bâtiments administratifs et commerciaux, maisons individuelles. Ainsi à Genève, on compte environ 255 000 m² de locaux commerciaux à louer ou à vendre, dont une part non négligeable n'a encore jamais trouvé preneur.

Après les friches agricoles et industrielles, voilà les friches du troisième type, les friches du tertiaire constituées de bâtiments vides et qui ne seront peut-être jamais utilisés.

Ce phénomène, lié à la crise, touche toutes les villes européennes. Et pourtant on continue partout à mettre sur le marché de nouveaux immeubles de bureaux. Une grande opération immobilière en voie d'achèvement à Genève rendra disponibles 17 000 m² supplémentaires au début de l'an prochain.

Lorsque des représentants des milieux immobiliers affirment que le stock actuel sera résorbé au cours des cinq prochaines années, ils se trompent pour deux raisons.

L'une, quantitative, est simple: les stocks dépassent trop largement la demande – 20 à 30 fois dans certaines villes européennes. L'autre résulte d'une modification des rapports entre les entreprises et l'espace. Dans un effort accru de productivité, les entreprises cherchent à limiter les surfaces moyennes en imposant à leur personnel des normes sévères qui s'appliquent même aux cadres et aux dirigeants. Dans beaucoup d'entreprises, la taille du bureau n'indique plus l'importance de son occupant dans la hiérarchie. Pour les locaux neufs, c'est le critère de l'efficacité qui dicte le besoin en surfaces. Un besoin qui est minimisé en faisant appel aux technologies nouvelles – immeubles intelligents, télétravail. Les entreprises ne raisonnent plus en m² mais en nombre d'emplois localisables dans une surface.

La résorption des stocks actuels, sauf modification majeure telle qu'une reprise de la croissance, une extension du temps partiel, des sorties accélérées du parc par démolition ou par transformation en logements notam-

ment, est donc très problématique, même si les deux dernières pistes méritent d'être explorées. On assiste en effet à un fort ralentissement de la construction d'immeubles d'habitation alors que perdure la crise du logement social et que s'aggrave la congestion du trafic dans des villes que l'on a densifiées à outrance.

Les travailleurs de la construction et leurs organisations syndicales devraient pousser à l'ouverture d'une vaste négociation entre l'Etat et les partenaires sociaux portant sur les modalités de production des entreprises de la branche. En effet, les produits de cette branche, les immeubles et les infrastructures, sont des produits sociaux puisqu'ils déterminent la morphologie du cadre de vie. On pourrait ainsi établir une planification des projets et des chantiers qui permette, dans un premier temps, d'atténuer les effets les plus pervers du caractère cyclique de la construction, autant sur les personnes que sur les biens. ■

Que le payeur commande enfin

(jd) Nombre d'entreprises de la construction soumissionnent actuellement à des prix qui couvrent à peine les coûts. Une situation qui résulte de la concurrence acharnée entre des entrepreneurs trop nombreux et qui pèse négativement sur les conditions de travail et de rémunération. Malheureusement cette concurrence ne contribue que peu à l'assainissement d'un marché qui reste caractérisé par un manque de professionnalisme, aussi bien de la part des entrepreneurs que des maîtres d'œuvre.

En Suisse, deux tiers des mandats sont donnés par des amateurs – couples qui désirent construire leur maison, magistrats qui réalisent une route ou une école –, dépassés par la complexité de la tâche. Or les spécialistes de la branche estiment que le tiers des coûts de construction pourrait être économisé si les commanditaires étaient plus exigeants, notamment sur les délais, et mieux formés, et les entreprises plus compétentes. C'est dans cette perspective que l'Office fédéral des questions conjoncturelles a mis en place un projet de formation pour améliorer l'efficacité du secteur de la construction. ■

RÉFÉRENCE

«Die Stunde der Bauherren»,
Neue Zürcher Zeitung,
14 septembre 1996

L'art de récupérer

ARTDÉCHET

Exposition organisée par le Service d'assainissement de la ville de Lausanne

Le MAD, rue de Genève 23, 1003 Lausanne

Jusqu'au 19 octobre

Mercredi de 17h00 à 20h00; vendredi et samedi de 23h00 à 3h00

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Daniel Marco (dm)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Grégoire Junod

Composition et maquette:

Claude Pahud

Françoise Gavillet

Géraldine Savary

Secrétariat:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

85 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

(jg) Les programmes d'emploi temporaire financés par l'OFIAMT sont bien adaptés à la situation d'employés de bureau ou d'ouvriers au chômage: une administration peut les occuper pendant 6 mois pour réaliser, en principe, des travaux qui sortent de la routine, par exemple une mise en ordre d'archives, tout en les aidant à se réinsérer. Dans la pratique il en va un peu différemment et les PO, comme on dit en jargon bureaucratique, sont trop souvent employés à des tâches quotidiennes, ce qui évite d'embaucher du personnel fixe; cette dérive est hélas difficile à éviter.

Mad Max et les salons bourgeois

Il est certain que ces programmes s'appliquent difficilement à des métiers de type artisanal, décorateur de théâtre, restaurateur d'objets anciens ou à de vrais artistes tout simplement. Il faut donc saluer l'initiative du Service d'assainissement de la ville de Lausanne qui entrepose dans un atelier les meubles et objets divers récupérés sur les trottoirs et les met à disposition de chômeurs des métiers d'art qui ont toute latitude pour les transformer en objets originaux. Une quinzaine de personnes participent à ce programme d'occupation d'un genre un peu spécial sous le titre générique d'ArtDéchet.

Le résultat actuellement exposé au MAD est assez stupéfiant. Les tables réalisées par F. Porchet méritent le coup d'œil. L'une d'elles donne l'impression de sortir de la tombe de Tout-Ankh-Amon avec son décor de hiéroglyphes, le sable et les faux objets archéologiques nichés dans le plateau. Mentionnons encore des tables en verre supportées par de fausses colonnes écroulées. Dans un style tout aussi déjanté, l'étagère d'Armitrano, qui tient debout, soit parce que son auteur connaît bien les problèmes d'équilibre, soit par les hasards de la création, et surtout la lampe de L. Maier, à mi-chemin de l'éclairage d'un dentiste et d'un réverbère dans une esthétique très Mad Max. Il y a aussi des canapés, des chaises et des fauteuils qui seraient à leur place dans un salon bourgeois.

Cependant, le paradoxe de cette manifestation tient aux limites imposées par l'OFIAMT et le canton de Vaud. Ceux-ci interdisent de mettre ces objets en vente. Il paraît que ce serait une concurrence déloyale pour les brocanteurs. Absurdité digne de Kafka. Des artisans créent des objets, parfois beaux, presque toujours originaux, condamnés à rester dans les réserves de la ville de Lausanne ou à peupler les bureaux de quelque fonctionnaire branché (si, si, ça existe...). Or, la meilleure réinsertion possible pour ces chômeurs serait précisément dans une re-

connaissance de leur travail à travers la vente de leurs créations, et les propositions ne manquent d'ailleurs pas. Pourquoi ne pas en faire une vente aux enchères? Le canton pourrait accorder une dérogation. En tous les cas, allez voir cette exposition. Vous y serez certainement surpris et peut-être séduit. ■

En coulisses

Les sociétés américaines investissent toujours davantage en Europe, vers laquelle ont afflué l'an dernier près de 400 milliards de dollars – soit trois fois plus qu'en Asie. Parmi les sociétés US déjà solidement implantées sur le vieux continent, on connaît la puissante UPS (United Parcel Service), qui fait dans le colis privé. Son directeur pour la Suisse, Eric Steinmetz, s'est donné deux ans pour «passer de quelques centaines à quelques milliers de colis traités», étant entendu que «le service ordinaire des colis ne revêt aucun intérêt pour l'UPS», qui se concentre sur les livraisons rapides en région urbaine.

Réaction indirecte de La Poste: un sondage confirmant la fiabilité des courriers A et B. Réaction directe des usagers de la poste aux colis: sur le marché auquel ils ont accès (paquets de 5 kg et plus aujourd'hui, dès 2 kg après libéralisation), les services privés effectuent des livraisons plus rapides et moins coûteuses. Dans les grandes villes tout au moins, comme le relève Claude Gisiger, porte-parole des PTT.

De leur côté, Télécom PTT poursuit son effort pour instaurer un management de la qualité. Heinz Hunn, délégué à ladite depuis novembre 1994, sait qu'il n'a pas la tâche facile dans le climat présent: «Le sujet dont je m'occupe est gênant» dans la mesure où tout changement dérange; «mais je n'ai vraiment pas l'impression d'importuner mes interlocuteurs».

Côté CFF, on n'est pas (encore) à la fête. Mais Benedikt Weibel, directeur général, compte sur 1997 et le 150^e anniversaire du chemin de fer pour remplir les caisses et les trains, grâce à moult offres spéciales. Côté énergie, le moral ne vole pas haut non plus, à en croire Heinz Baumberger, de l'Union des Centrales suisses d'électricité: «en cas de poursuite de la situation léthargique qui prévaut dans la politique énergétique du pays, il manquera en 2030 à la Suisse entre 27 et 46 milliards de kWh», pour une demande estimée à 66-85 milliards de kWh. ■